



Ariège : des rivières sous influence

Association de Protection de la
Rivière Ariège « Le Chabot »



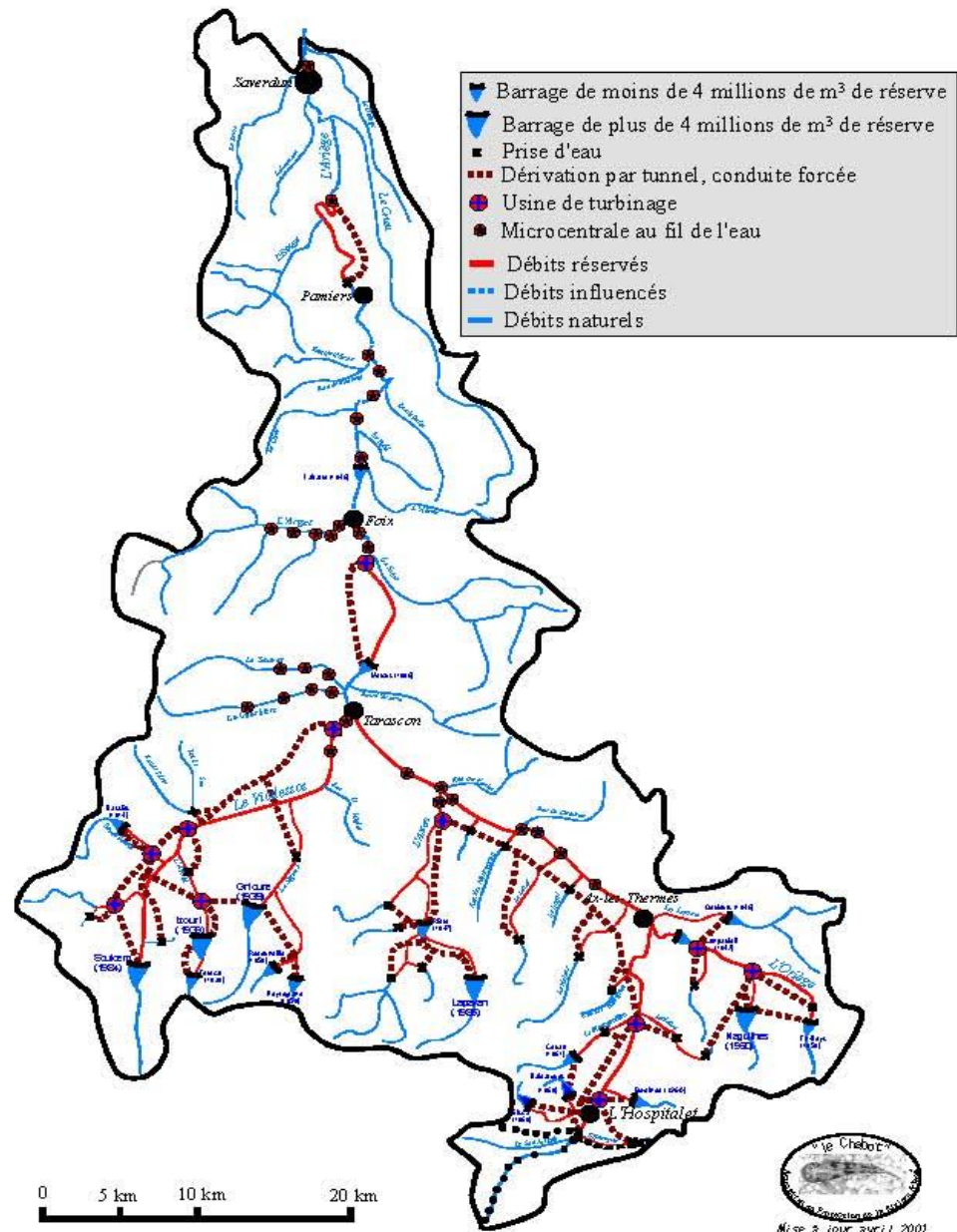
De la haute montagne jusqu'en fond des vallées, des barrages et des centrales au fil de l'eau

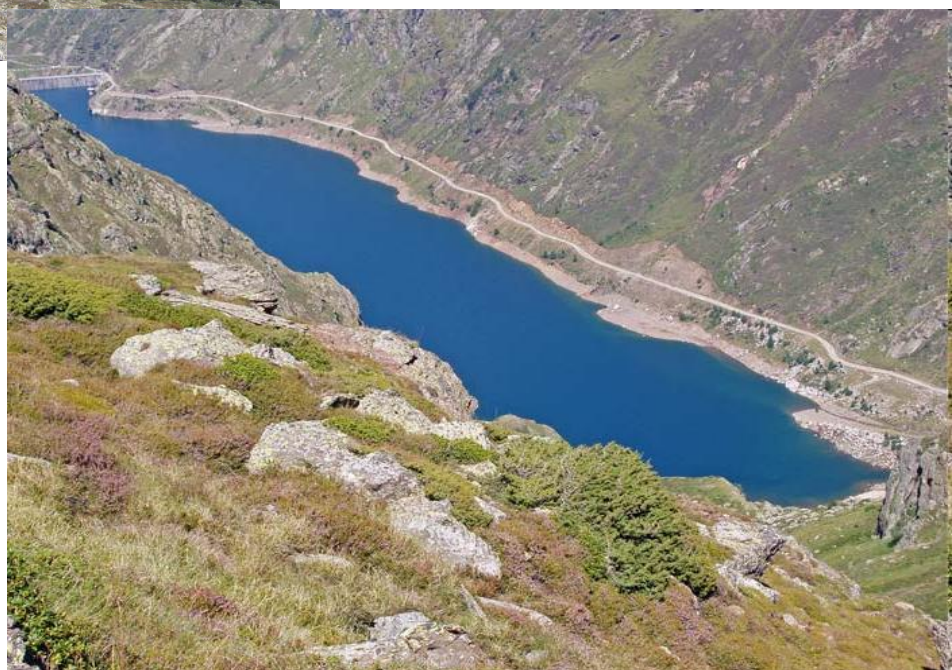
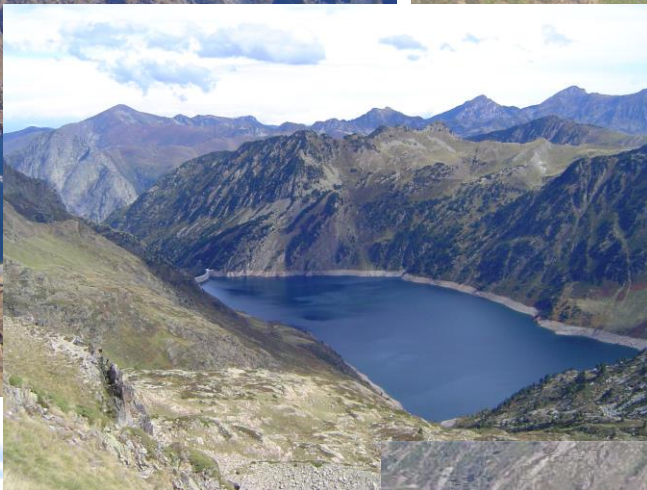
Des cours d'eau entonnés, domestiqués, canalisés,

Des débits régulés, appauvris, inversés

Partout la continuité écologique mise à mal

L'HYDROELECTRICITE DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ARIEGE.





Projet de Step Bassiés Aulus Agneserres

90 Millions de m³

combien d'hectares noyées ?



En Ariège **250 millions de m³ sont stockés dans les grands barrages** d'altitude pour la production d'hydroélectricité

et plus de **60 millions de m³ dans le piémont** pour le soutien d'étiage, en compensation des prélèvements agricoles.

L'hydroélectricité, est une énergie renouvelable, mais elle impacte fortement les milieux :

les effets du suréquipement des cours d'eau et du stockage massif par les barrages.

- **l'inondation de vastes zones humides, réservoirs de biodiversité,**
- **le réchauffement des eaux superficielles,**
- **de très longs parcours en débits réservés (réduction, appauvrissement et mauvais fonctionnement du lit mouillé),**
- **des variations brutales et fortes des débits (éclusées),**
- **l'augmentation importante du nombre de jours où les tronçons court-circuités sont réduits au débit réservé par l'augmentation de puissance des installations,**
- **l'accumulation des ruptures de continuité sur un même cours d'eau,**
- **l'inversion des débits naturels et leur fort écrêtement qui prive les rivières des débits efficaces.**

OR, de nombreux services sont rendus par un bon fonctionnement et une richesse de vie de l'écosystème fluvial :

- **Entretien de la capacité du lit à absorber les très grandes crues (puissance de remaniement du lit, dissipation de l'énergie),**
- **Maintien de la capacité du cours d'eau à alimenter les nappes (niveaux atteints et leur fréquence),**
- **Maintien des capacités d'auto épuration (sols et substrats non bloqués, vivants),**
- **Entretien des capacités d'accueil biologique aquatique, semi et péri aquatique (biodiversité, biomasse),**
- **Pérennité des ouvrages, ponts, routes. (dissipation de l'énergie, maintien du profil),**
- **Bien être collectif (cadre de vie, usages non marchands)**
- **Participation à une activité économique diversifiée et à l'attractivité des territoires (tourisme, secteur des activités plein air..)**

Ou la réactivation des droits d'eau fondés en titre :

- * un « privilège » exorbitant attaché à des moulins, des forges, des étangs qui donne une autorisation inaliénable d'utilisation de l'eau.
- * une multitude de droits d'eau transformés en micro ou pico centrales aggravant les ruptures de continuité écologiques

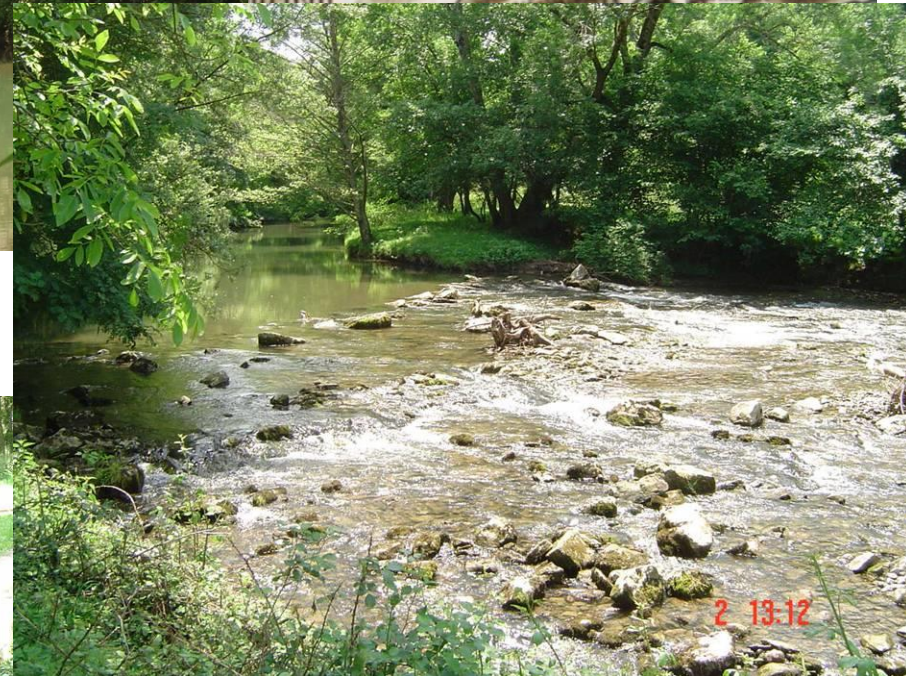
pour un productible très faible



et la relance de la
" micro " hydraulique
partout ?



A partir des cartes Cassini, un inventaire exhaustif des moulines et des forges



Un droit inaliénable... sauf s'il y a constat de ruine de l'ouvrage :



Un exemple de droit « infondé »



Ru l'Artigues prise d'eau lacs restitution des lacs secteurs zones humides canaux creusés Ru Rec blanc

Les lacs, ancienne pisciculture, sont alimentés par l'eau de l'Artigues et rendent l'eau à l'Artigues. Les nouveaux du bas du Rec Blanc un autre canal creusé renvoi l'eau sur le ruisseau de Saint Jean

DES EXEMPLES :

Où est le débit réservé ? !



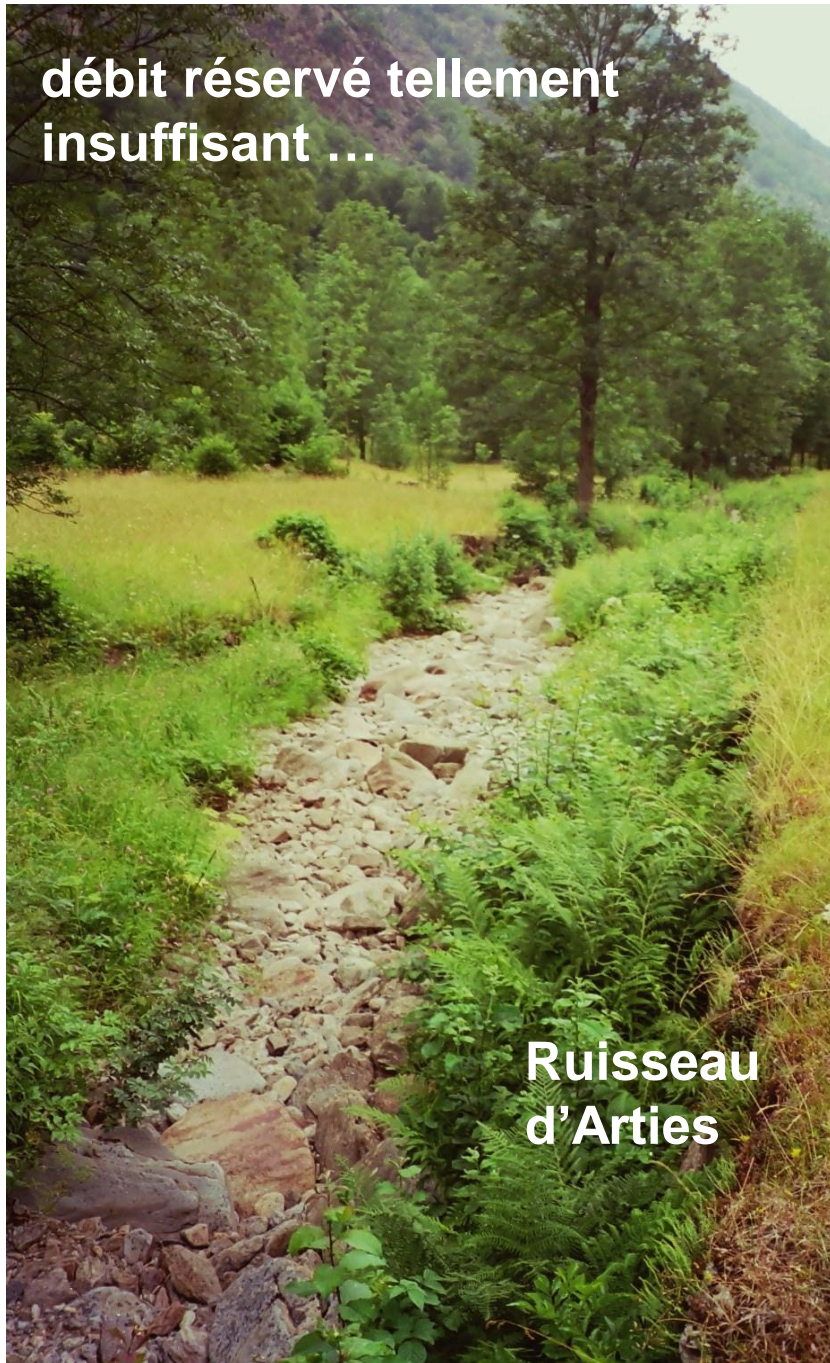
Prise d'eau du Nabre

Pas de passe à poisson, débit réservé très faible, la continuité écologique est rompue.



Prise d'eau de Lartigues

**débit réservé tellement
insuffisant ...**

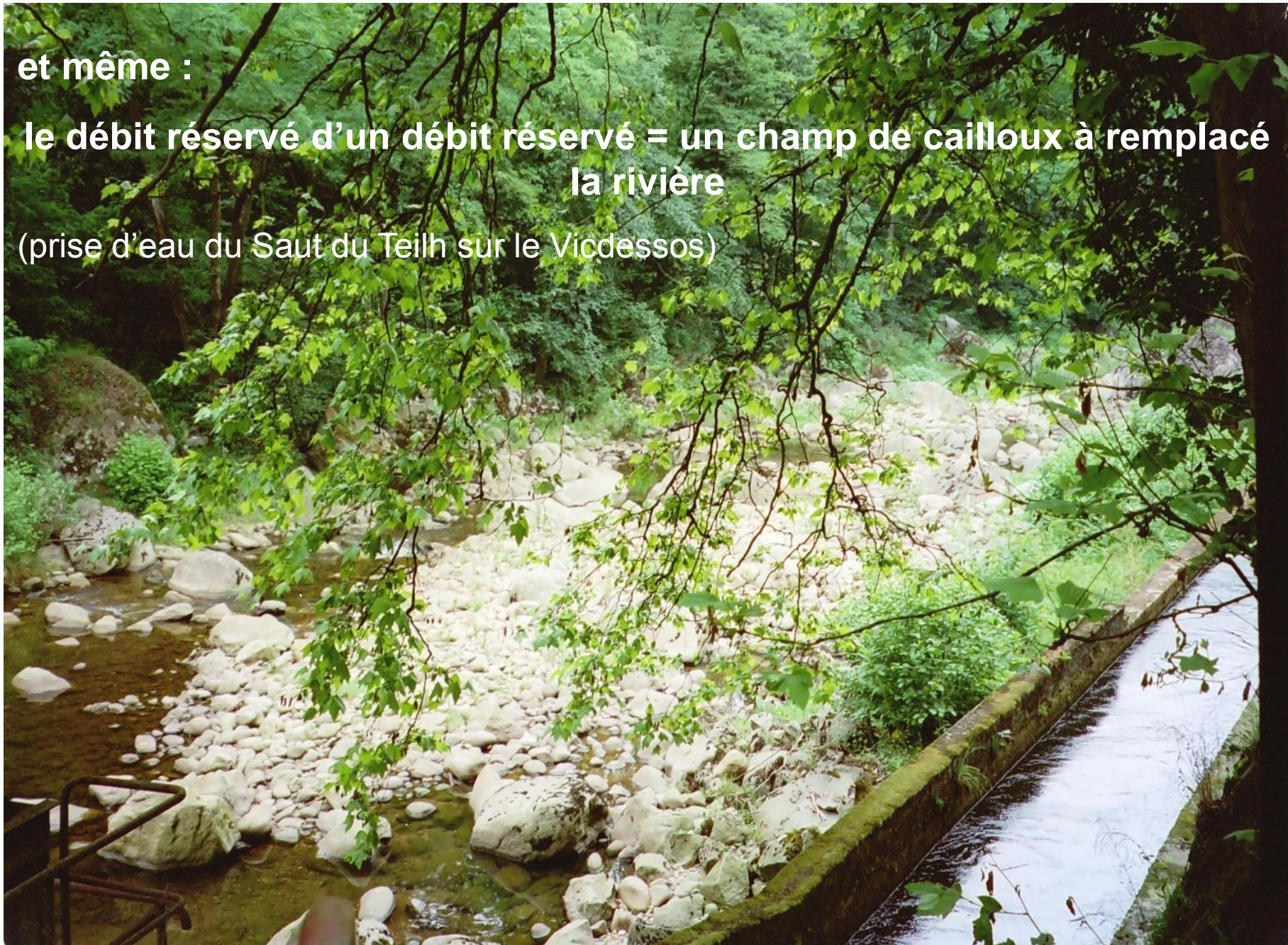


**Ruisseau
d'Arties**

et même :

**le débit réservé d'un débit réservé = un champ de cailloux à remplacé
la rivière**

(prise d'eau du Saut du Teilh sur le Vicdessos)



gérer les sédiments stockés dans les retenues...
extraire ?..



Retenue d'Orgeix

Retenue de Riete

Ou ... faire une « transparence » ?.. qui largue tout dans la rivière !

**Quand les débits sont insuffisants, le lit se referme
et devient dangereux ...**

3^{ième} arche du pont de Bénagues

Avant 2004



... il ne peut plus absorber les grandes crues ...



Crue de 2004

... et les collectivités restaurent.



2006

Pendant la crue de 2004

Station d'épuration de Rieux de Pelleport



le débit réservé du Vicdessos après révision du droit d'eau



Sauver ce qui peut l'être encore



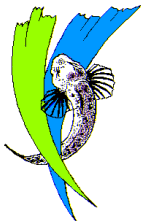
ou limiter les impacts pour atteindre le bon état des eaux

Avis du Préfet de l'Ariège : Douctouyre A0196 : correspondant à toute sa partie amont, **proposition de non classement** car tronçon en TBE subissant des pressions anthropiques.

Notre avis : Ce cours d'eau surtout dans sa partie amont est à notre avis très peu impacté, (2 seuils de très faible hauteur sur un BV de 32 950 m) il présente au contraire un fort intérêt compte tenu de sa connexion avec la partie aval classée Natura 2000 et en liste 1. Des seuils existants tombés en déshérences, ont fait l'objet de procédures de démantèlement qui n'ont pu aboutir pour l'instant, une mesure de classement ne pourrait qu'apporter un argument supplémentaire.

DOUCTOUYE AMONT : LE TRES BON ETAT ECOLOGIQUE





Masses d'eau proposées au déclassement par le Préfet de l'Ariège qui doivent bénéficier d'un reclassement

En Conclusion :

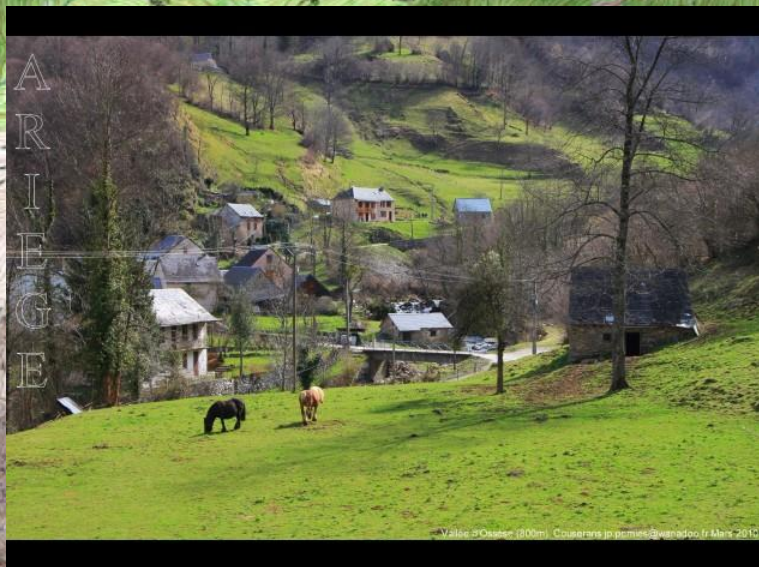
Sur les 25 masses d'eau non proposées au classement en Ariège, la liste arrêtée par le Préfet coordonnateur de Bassin reclasse :

*6 masses d'eau en liste 1,
5 masses d'eau en liste 1 avec modifications.*

14 masses d'eau restent non classées.

Le classement : un réel enjeu de protection

Micro centrale d'Ustou



prise d'eau sur l'Ossèze (1060m) TCC 3,4km

Micro centrale 4476kw

prise d'eau sur l'Escorse TCC 2,5 km

**Vous souvenez
vous du petit
ruisseau asséché ?**



**Ruisseau
d'Arties ...**

**Après
révision
du droit
d'eau**





**Pour redonner
un nouveau visage à nos rivières**



**Association « le Chabot » de Protection
des Rivières Ariégeoises**

